

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 19

**Présents :** 17

**Votants:** 18

**Séance du 13 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars l'assemblée régulièrement convoquée le 09 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Monique MARTINOT, Maire

**Sont présents:** Gaëlle ARNAUD, Enrick BOIDRON, Alain BOUREAU, Xavier DAUDIN, Alain DERET, Aline DEVIGNE, Yann GRANDVEAU, Didier GRENIER, Anne-Marie GRUET, Bruno MARCHADIER, Monique MARTINOT, Christelle MECHAIN, Isabelle MEUNIER, Laure MORLET, Claudette PATRIS, Martine PIERRE, Viviane RIPPE

**Représentés:** Jean-François MAURANGE par Anne-Marie GRUET

**Excuses:**

**Absents:** Christian BROIS

**Secrétaire de séance:** Christelle MECHAIN

*Le compte rendu du conseil municipal du 30/01/2023 est approuvé à l'unanimité.*

---

**1/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - DE\_2023\_006**

Madame le Maire s'étant retirée des débats au moment du vote, le conseil municipal, sous la présidence de Mme GRUET Anne-Marie, approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2022 du budget principal, ainsi que des budgets annexes « Photovoltaïque » et « Régie autonome de transport » qui s'établissent comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Montant des dépenses : 782 134.92 €  
Montant des recettes : 1 119 855,96 €  
Résultats reportés en recettes : + 692 367.19 €  
*Résultat de clôture : Excédent de 1 030 088.23 €*

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Montant des dépenses : 399 705.98 €  
Montant des recettes : 394 751.66 €  
Résultats reportés en recettes : + 58 057.93 €  
*Résultat de clôture : Excédent de 53 103.81 €*

**BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Montant des dépenses : 17 331.60 €  
Montant des recettes : 7 102.29 €  
Résultats reportés en recettes : +10 639.29 €  
*Résultat de clôture : Excédent de 410.30 €*

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Montant des dépenses : 601.00 €  
Montant des recettes : 2 812.00 €  
Excédents reportés en recettes : +11 276.91 €  
*Résultat de clôture : Excédent de 13 487.91 €*

**BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME DE TRANSPORT :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Montant des dépenses : 21 143.00 €  
Montant des recettes : 23 816.44 €  
Excédents reportés en recettes : +1 006.19 €  
*Résultat de clôture : Excédent de 3 679.63 €*

## 2/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 - DE\_2023\_007

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité,

- que les comptes de gestion du budget principal ainsi que des budgets annexes "photovoltaïque" et "régie autonome de transport", dressés pour l'exercice 2022 par le Comptable public, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## 3/ AFFECTATION DES RESULTATS - DE\_2023\_008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats à l'exercice 2023, comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL :**

En fonctionnement, report à nouveau R002 : 760 401.72 €

En investissement :

– affectation en réserve R1068 : 269 686.51 €

– solde d'exécution R001 : 53 103.81 €

### **BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE :**

En fonctionnement, report à nouveau R 002 : 410.30 €

En investissement, solde d'exécution R001 : 13 487.91 €

### **BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME DE TRANSPORT :**

En fonctionnement, report à nouveau R 002 : 3 679.63 €

## 4/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 - DE\_2023\_009

Avant 2020, les contribuables étaient soumis, sauf exonération, au paiement de la taxe d'habitation sur toutes les résidences (principales et secondaires). Un taux était voté chaque année par les conseils municipaux.

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 a figé les taux de taxe d'habitation 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de cette taxe sur les résidences principales.

A compter de 2023, les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) peuvent à nouveau voter le taux de la taxe d'habitation qui concerne désormais :

- les résidences secondaires et autres locaux meublés (THRS) ;
- les logements vacants depuis plus de deux ans (THLV), sous réserve d'une délibération instituant la taxe d'habitation sur les logements vacants prise par la commune ou l'EPCI.

Par délibération du 3 octobre 2022, le conseil municipal a décidé d'instituer une taxe d'habitation sur les logements vacants à compter du 1er janvier 2024, afin de limiter la dégradation des logements inoccupés et accroître la capacité d'accueil de nouveaux habitants sur la commune.

Par ailleurs, une hausse de 7,1% des bases fiscales qui servent au calcul des impôts locaux est annoncée pour 2023, la revalorisation s'alignant sur l'indice des prix à la consommation harmonisée (publication INSEE du 15/12/2022). Ainsi, même si les taux votés par les assemblées sont stables, le montant des impositions subira l'augmentation des bases fiscales.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de maintenir, pour l'année 2023, les taux de fiscalité locale précédemment appliqués pour la taxe foncière, à savoir :**
  - **33.77 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) ;**
  - **36.23 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ;**
- **de voter le taux de la taxe sur les résidences secondaires et autres locaux meublés (THRS) à 4,61%.**

**Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

## 5/ VOTE DES SUBVENTIONS 2023 - DE\_2023\_010

Les subventions accordées par le Conseil Municipal sont destinées à participer aux frais de fonctionnement des associations, afin de soutenir activement le dynamisme associatif local.

Il appartient à l'association de déposer, chaque année, une demande de subvention en y joignant le bilan financier de l'année écoulée.

Le montant alloué dépend de la situation financière de l'association et de ses besoins.

Martine PIERRE énumère les associations susceptibles de percevoir une subvention, en précisant que les crédits nécessaires seront prévus au compte 6574 du budget général, exercice 2023.

**Le Conseil Municipal décide, à la majorité (0 voix contre, 1 abstention M. Xavier DAUDIN, 17 voix pour), d'attribuer les subventions conformément au tableau joint en annexe.**

## 6/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 - DE\_2023\_011

Alain DERET, Adjoint aux finances, présente les différents chapitres des dépenses de fonctionnement des budgets soumis à la décision du conseil, ainsi que le détail de l'ensemble des opérations d'investissement.

Il propose de créer l'opération d'investissement 103-EQUIPEMENTS SPORTIFS au budget de la Commune.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE la création au budget principal de l'opération d'investissement 103-EQUIPEMENTS SPORTIFS.**
- **ADOpte les budgets primitifs 2023 comme suit :**

### BUDGET PRINCIPAL :

*Section de fonctionnement :*

- Dépenses : 1 723 226.17 €
- Recettes : 1 823 226.17 €

*Section d'investissement*

- Dépenses : 1 193 401.78 €
- Recettes : 1 193 401.78 €

### BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE :

*Section de fonctionnement :*

- Dépenses : 7 011.30 €
- Recettes : 7 011.30 €

*Section d'investissement*

- Dépenses : 16 299.91 €
- Recettes : 16 299.91 €

### BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME DE TRANSPORT :

*Section de fonctionnement :*

- Dépenses : 28 179.63 €
- Recettes : 28 179.63 €

## 7/ PROGRAMME VOIRIE 2023 - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC GRAND COGNAC - DE\_2023\_012

Grand Cognac, titulaire de la compétence voirie, propose aux communes membres, par voie de convention, le bénéfice d'une assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée sur un programme annuel identifié, présentant des tarifs avantageux issus de marchés de groupement de commandes. Tarifs auxquels s'ajoute une participation forfaitaire à déterminer en fonction du montant des travaux que la commune souhaite confier à Grand Cognac, servant à couvrir les frais engagés par l'EPCI pour assurer la prestation (temps d'agents, frais de publicité, de reproduction...).

Depuis 2017, la Commune de Bellevigne inscrit au budget de la commune au moins 100 000 € TTC qui sont consacrés à l'entretien des voiries communales, dans chaque village.

Pour l'exercice 2023, après état des lieux et priorisation en fonction de la dégradation des voies et de leur usage, il est proposé de conventionner avec Grand Cognac pour la réalisation en maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de voirie suivants :

Commune déléguée	Situation
MALAVILLE	Chez Demois Village (enrobé)
	Route de Chez Demois (enrobé)
	Route de Chadeuil (enrobé + bordures)
ERAVILLE	Aménagement carrefour RD84/route du Ponti (enrobé+bordures)

Le montant global prévisionnel est estimé par Grand Cognac à 122 944,44 €TTC. Un avenant à la convention sera établi à l'issue de l'appel d'offres pour les marchés de travaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE de solliciter Grand Cognac pour une assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée sur le programme de travaux de voirie 2023 détaillé ci-avant ;**
- **ACCEPTE le projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, telle que présenté ;**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention définitive, ses éventuels avenants ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 de la Commune.**

#### **8/ CREATION DE DEUX EMPLOIS NON-PERMANENTS A TEMPS COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - DE\_2023\_013**

La Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit, en son article 3-1°, que "les collectivités et établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non-permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant que pour les besoins du service scolaire et du service administratif, dans l'attente d'une réorganisation générale, **il est nécessaire de créer les deux emplois non-permanents suivants, pour accroissement temporaire d'activité :**

- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024 ;
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.

La rémunération des agents recrutés sur ces emplois sera calculée au maximum sur l'indice brut 387 du grade de recrutement, échelle C1.

Les agents recrutés percevront, le cas échéant, le supplément familial de traitement, les congés payés et les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **VALIDE la création :**
  - **d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024 ;**
  - **d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.**
- **VALIDE la rémunération des agents recrutés sur ces emplois selon les conditions précisées ci-avant.**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2023.**

## 9/ AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORT DE TYPE CITY STADE A MALAVILLE - DE\_2023\_014

Le 14 octobre 2021 et dans la perspective de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024, le Président de la République a annoncé le lancement d'un Plan de 5000 terrains de sport de proximité à réaliser d'ici 2024. Le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques a chargé l'Agence nationale du Sport, opérateur de l'État, de déployer ce Plan de 200 M€ sur 3 ans, destiné à soutenir l'investissement local en la matière.

L'accompagnement financier de l'Agence Nationale du Sport peut atteindre 80% de la dépense globale nécessaire à la création d'un équipement sportif de proximité.

Le Département de la Charente accompagne également les collectivités territoriales à l'implantation de terrains de sport de type « city stade » par le biais d'un soutien à l'initiative locale pouvant atteindre 40% d'un plafond de 70 000 €.

Bellevigne est une commune rurale membre de la communauté d'agglomération de Grand Cognac.

Le 15 juillet 2021, l'intercommunalité a signé avec l'Etat avec un contrat de 6 ans de relance et de transition écologique (CRTE).

Dans ce cadre, et afin de permettre le développement d'activités sportives associatives et individuelles, Bellevigne pourrait se doter d'un terrain multisport localisé à Malaville, permettant la pratique de basketball, volleyball, handball, football, mais aussi d'un espace cardio et fitness.

Ces équipements permettraient aux enfants de l'école primaire communale située à Malaville, mais aussi à certaines associations de la commune de pratiquer une activité sportive accompagnée régulièrement, sur des créneaux à définir par le biais de conventions d'utilisation et d'animation.

En dehors de créneaux réservés, les équipements seraient en libre accès à la population du territoire.

La Société HUSSON a transmis une estimation financière du projet, s'élevant à 73 844,95 €HT.

L'autofinancement de la commune doit représenter au minimum 20% de la dépense globale.

Compte tenu de ces éléments, le plan de financement de l'opération serait par conséquent le suivant :

DEPENSES		RECETTES				
Poste	Montant HT	Etat et collectivités	Dépense subventionnable	Pourcentage/dépense subventionnable	Montants prévisionnels	Pourcentage /opération
Equipements (Devis HUSSON)	73 844,95 €	AGENCE NATIONALE DU SPORT	73 844,95 €	50,00%	36 922,48 €	50,00%
		DEPARTEMENT 16 (SIL)	70 000,00 €	30,00%	21 000,00 €	28,44%
		<b>A - TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>57 922,48 €</b>	<b>78,44%</b>	
		<b>B - AUTOFINANCEMENT</b>		<b>15 922,48 €</b>	<b>21,56%</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>73 844,95 €</b>	<b>TOTAL RECETTES (A+B)</b>		<b>73 844,95 €</b>	100,00%	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le lancement de l'opération de création d'un terrain multisport à Malaville ;
- **VALIDE** le plan de financement de l'opération comme détaillé ci-avant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2023 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport, du Département de la Charente et de tout autre partenaire public ou privé susceptible d'accompagner la commune dans l'accompagnement de ce projet ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## 10/ TRAVAUX EN REGIE 2023 - DE\_2023\_015

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est possible de régler en investissement des factures de fournitures de matériaux (dont le montant unitaire est inférieur à 500 € HT) nécessaires à la réalisation de travaux par les employés communaux. Pour cela, il convient de lister chaque année les travaux susceptibles d'être réalisés en régie.

Elle propose le détail suivant, opération par opération.

### Budget Général :

N° opération	Libellé opération
<b>13</b>	<b>EGLISE NONAVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li><li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li><li>travaux de peinture.</li></ul>
<b>16</b>	<b>CIMETIERE ERAVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>aménagement des abords (mobilier urbain, aménagements de voirie et de terrain, clôtures, ...)</li><li>travaux de peinture.</li><li>Travaux d'aménagement des espaces verts</li></ul>
<b>17</b>	<b>EGLISE ERAVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li><li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li><li>travaux de peinture.</li></ul>
<b>21</b>	<b>TOUZAC EGLISE</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li><li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li><li>travaux de peinture.</li></ul>
<b>24</b>	<b>ECOLE MALAVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li><li>travaux d'aménagement intérieur des bâtiments.</li><li>Aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, jeux, clôtures, ...)</li><li>travaux de peinture.</li><li>installation d'équipements sportifs ou ludiques</li></ul>
<b>27</b>	<b>TOUZAC LOGEMENT POSTE</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li><li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li><li>travaux de peinture.</li></ul>
<b>28</b>	<b>SALLE DES FETES MALAVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li><li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li><li>travaux de peinture.</li></ul>
<b>29</b>	<b>MAIRIE MALAVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li><li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li><li>travaux de peinture.</li></ul>

<b>30</b>	<b>TOUZAC SALLE DES FETES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>33</b>	<b>EGLISE VIVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>34</b>	<b>VIVILLE LOGEMENT COMMUNAL</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>35</b>	<b>SALLE DES FETES ERAVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>40</b>	<b>CIMETIERE NONAVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, aménagements de voirie et de terrain, clôtures, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> <li>Travaux d'aménagement des espaces verts.</li> </ul>
<b>41</b>	<b>MULTIPLE RURAL TOUZAC</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>44</b>	<b>CIMETIERE MALAVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, aménagements de voirie et de terrain, clôtures, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> <li>Travaux d'aménagement des espaces verts.</li> </ul>
<b>45</b>	<b>MAIRIE VIVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>48</b>	<b>SALLE DES CHASSEURS / NONAVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>49</b>	<b>VIVILLE SALLE DES FETES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>

<b>50</b>	<b>MAIRIE NONAVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>54</b>	<b>LOCAL CHASSEURS ERAVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>57</b>	<b>ATELIER</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture</li> </ul>
<b>58</b>	<b>VEHICULES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement de pièces mécaniques nécessaires au fonctionnement des véhicules</li> </ul>
<b>59</b>	<b>TOUZAC LOGEMENT PRESBYTERE SUD</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>61</b>	<b>MALAVILLE LOGEMENT TENNIS 1</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>62</b>	<b>EGLISE MALAVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>65</b>	<b>TOUZAC SALLES DES ASSOCIATIONS</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement intérieur du bâtiment.</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>66</b>	<b>MAIRIE ERAVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement intérieur du bâtiment.</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>75</b>	<b>NONAVILLE SALLE DES FETES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>



<b>80</b>	<b>CHEMINS DE RANDONNEE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux d'installation de signalisation verticale et horizontale</li> <li>travaux d'installation de mobilier urbain</li> <li>travaux d'aménagement et d'entretien des espaces verts</li> <li>travaux d'aménagement et d'entretien des chemins</li> </ul>
<b>81</b>	<b>ERAVILLE LOGEMENT COMMUNAL</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>84</b>	<b>MISE EN CONFORMITE BATIMENTS COMMUNAUX</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement intérieur du bâtiment.</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>89</b>	<b>VOIRIE DIVERS</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux d'installation de signalisation verticale et horizontale</li> <li>travaux d'installation de mobilier urbain</li> <li>travaux d'aménagement et d'entretien des espaces verts</li> <li>travaux d'aménagement et d'entretien des voiries communales</li> <li>travaux d'évacuation et de gestion des eaux pluviales</li> </ul>
<b>90</b>	<b>AIRES DE CAMPING CAR</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux d'installation de signalisation verticale et horizontale.</li> <li>Travaux d'installation de mobilier urbain et application de revêtement</li> <li>Travaux d'aménagement et d'entretien des espaces verts.</li> <li>Travaux de création et de réfection de voirie et stationnements</li> </ul>
<b>91</b>	<b>MOBILIER URBAIN</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux d'installation de signalisation verticale et horizontale.</li> <li>Travaux d'installation et d'entretien de mobilier urbain</li> </ul>
<b>92</b>	<b>PLANTATIONS</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux de plantation et d'entretien des arbres, arbustes et haies</li> </ul>
<b>94</b>	<b>GESTION DES CIMETIERES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux d'installation de signalisation verticale et horizontale.</li> <li>Travaux d'aménagement et d'entretien des espaces verts</li> <li>Travaux d'installation et d'entretien de mobilier urbain</li> </ul>
<b>96</b>	<b>CIMETIERE TOUZAC</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, aménagements de voirie et de terrain, clôtures, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> <li>Travaux d'aménagement des espaces verts.</li> </ul>
<b>97</b>	<b>CIMETIERE VIVILLE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, aménagements de voirie et de terrain, clôtures, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> <li>Travaux d'aménagement des espaces verts.</li> </ul>
<b>98</b>	<b>TOUZAC LOGEMENT 6 EGLISE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>

<b>99</b>	<b>TOUZAC SALLE ANNEXE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>100</b>	<b>MALAVILLE LOGEMENT TENNIS 2</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>101</b>	<b>MALAVILLE LOGEMENT TENNIS 3</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>102</b>	<b>MALAVILLE LOGEMENT ROUTE DE LA BOULANGERIE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>
<b>103</b>	<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux sur l'éclairage, les installations électriques, téléphoniques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, revêtement de sol, ...)</li> <li>aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, clôture, ...)</li> <li>travaux de peinture.</li> </ul>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- VALIDE** la liste présentée ci-dessus des travaux susceptibles d'être réalisés en régie durant l'exercice 2023.
- AUTORISE** leur inscription en section d'investissement du budget de la commune, à l'opération concernée.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### **1) EGLISE DE TOUZAC – Gestion des eaux pluviales**

Lors de la rénovation de l'église réalisée il y a quelques années, conformément aux préconisations de l'architecte des bâtiments de France, aucune zinguerie n'avait été prévue pour gérer les eaux pluviales s'écoulant depuis le clocher.

Très rapidement, le solin s'est avéré trop petit pour gérer les eaux de pluie qui se sont écoulé le long du mur de l'église au lieu de gicler.

Afin d'éviter la dégradation du mur, une gouttière doit être installée au-dessus de l'ancien presbytère. Martine PIERRE se charge de solliciter des artisans pour la transmission d'un devis avant travaux.

##### **2) FETE DE LA MUSIQUE 2023**

L'organisation de la manifestation est supervisée par la commission « Fêtes et cérémonie ».

Une réunion de la commission aura lieu le 24 mai, en présence de tout le conseil municipal qui participera aux préparatifs.

Le départ du feu d'artifice pourrait avoir lieu depuis un site sécurisé.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.*